

n° 38

Février 2018

RENDEZ-VOUS DE L'ARTISANAT



▶ À LA UNE

À LA UNE ▶ 1-5

ACTUALITÉS ▶ 6-7

AGENDA ▶ 8-10

À LIRE/À VOIR ▶ 11-12



L'artisanat : un secteur d'avenir pour l'emploi et le développement du pays

Mettre plus nettement en lumière les formidables potentialités de l'artisanat, les perspectives d'accomplissement qu'il offre aux jeunes et son potentiel de développement pour le tissu socioéconomique français : tel est le défi que relève la DGE en 2018, en collaboration avec de nombreux partenaires du secteur.

▶ EN CHIFFRES

1,3

million d'entreprises
artisanales, soit 32 % des
entreprises françaises,
ont généré 300 milliards
d'euros de chiffre d'affaires
en 2016.

3,1

millions d'actifs, dirigeants
ou salariés, sont employés
dans ces entreprises.

140 000

apprentis ont été formés
en 2015-2016 dans les
entreprises artisanales de
France métropolitaine.
80 % d'entre eux trouvent
un emploi dès la fin de leur
formation.

La DGE et Vous
est une publication de la
Direction générale des
entreprises

ISSN 2431-1529

Directrice de la publication :

Sophie Morin

Contact :

Charlotte Pistre

Conception, rédaction et

réalisation :

agence Pastelle

Crédits photographiques :

DR - iStock/Extreme -

Photographer



Bruno Geeraert

DGE, chef du bureau de l'artisanat et de la restauration

bruno.geeraert@finances.gouv.fr

« L'artisanat peut être un puissant moteur économique du développement de la France. »

L'artisanat, qui représente un tiers des entreprises françaises, est un secteur extrêmement bien perçu par les Français. L'enquête BVA de novembre 2017 pour le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA) le confirme : 94 % des personnes interrogées ont une bonne ou une très bonne opinion des artisans. Celle-ci repose, entre autres, sur la perception du fait qu'ils sont à la fois dépositaires d'un vrai savoir-faire, proches de notre quotidien, travailleurs et compétents. De plus, pour les trois quarts des personnes interrogées, l'artisanat permet d'avoir une consommation responsable, d'accéder à des produits et services locaux, respectueux de l'environnement. Plus de 80 % des sondés considèrent que l'artisanat joue un rôle important dans la création d'entreprises en France et, plus globalement, dans la croissance économique du pays.

Un important gisement d'emplois

Pourtant, les métiers de l'artisanat peinent à attirer les jeunes. Leur bonne image semble s'estomper dès lors qu'il s'agit d'en faire un choix d'avenir professionnel, que ce soit aux yeux des jeunes eux-mêmes, de leurs parents ou du monde de l'éducation en général. L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) affiche régulièrement une estimation de plusieurs centaines de milliers d'emplois à pourvoir. 30 % des artisans ont aujourd'hui plus de cinquante ans et éprouvent des difficultés à trouver un futur repreneur pour leur entreprise. L'essai reste donc à transformer. C'est ce à quoi entendent s'employer en 2018 les pouvoirs publics, en particulier la DGE, et les acteurs institutionnels du secteur, au premier rang desquels l'APCMA et l'ensemble du réseau consulaire.

Relever ce défi suppose d'agir simultanément sur plusieurs paramètres : la notoriété et l'attractivité des métiers de l'artisanat et des formations qui y conduisent, la prise en compte de la spécificité des entreprises artisanales dans les politiques publiques et l'ouverture des entreprises artisanales aux jeunes en recherche de formation, notamment par l'apprentissage.

Des métiers porteurs de sens et de valeurs

Pour promouvoir l'attractivité des métiers de l'artisanat, les axes de communication sont bien identifiés. Ce sont des métiers de passion, porteurs de sens et de valeurs (goût du travail bien fait, créativité, transmission de savoir-faire et innovation...), et générateurs de lien social à travers une proximité largement reconnue. De plus, les activités artisanales jouent un rôle majeur dans la vitalité et l'animation des territoires, des centres-villes, des centres-bourgs ou des communes rurales. Sur cette base solide, donner à voir et à entendre la passion qui anime les artisans dans l'exercice de leur métier doit permettre de faire entrevoir aux jeunes en quête d'un avenir professionnel enthousiasmant, tout le potentiel d'accomplissement personnel que recèle le secteur. Les reconversions professionnelles de plus en plus nombreuses de cadres ou d'employés vers des métiers de l'artisanat offrent aussi d'excellentes illustrations d'un engouement qui semble renaître. Selon une enquête SINE (INSEE) de 2014 sur la création d'entreprises artisanales, les nouveaux entrants dans le secteur (soit près d'un tiers des créateurs) étaient à 40 % des employés, à 34 % des ouvriers, à 14 % des salariés de professions intermédiaires et à 12 % des cadres.

Un soutien actif de la DGE

La DGE s'inscrit pleinement dans la vision d'avenir portée par les représentants du secteur. Elle conduit des actions de promotion et de valorisation en partenariat avec les acteurs publics (APCMA, autres ministères) et privés tels que les organisations professionnelles (U2P et CPME), pour faire de l'artisanat un secteur d'avenir, créateur d'emplois et d'activités économiques sur l'ensemble du territoire. Divers leviers sont actionnés en faveur de cet objectif. Des adaptations législatives et réglementaires visent à simplifier la gestion administrative des entreprises. Le plan d'actions pour la croissance et la transformation des entreprises porté en 2018 par le ministre de l'Économie et des Finances proposera des avancées significatives en la matière. D'autres mesures favorisent la mise en valeur des métiers de l'artisanat en leur permettant de s'afficher comme tels : ont ainsi été récemment créées la qualité d'artisan fromager-crémier (2015) et celle d'artisan cuisinier (2017). La création et l'animation de labels participent aussi de la volonté de mettre en valeur la qualité des savoir-faire, tel le label EPV (Entreprise du patrimoine vivant).

Accroître la visibilité des artisans

La DGE accompagne également la valorisation des métiers et des formations en étant partie prenante dans l'organisation de concours professionnels tels que les Olympiades des métiers ou le concours "Un des meilleurs ouvriers de France" (MOF). De plus, la DGE travaille en collaboration avec l'APCMA, les organisations professionnelles et le ministère de l'Éducation nationale pour favoriser les rencontres entre les jeunes en recherche d'orientation et les entreprises artisanales. Enfin, le développement des outils numériques permet d'accroître la visibilité des artisans et, dans certains cas, leur présence à l'export (plus de 17Mds€ par an) comme leur contribution à l'attrait touristique de la France. La DGE a édité un recueil des bonnes pratiques à l'usage de l'artisanat.

Les Rendez-vous de l'artisanat

Initiés en 2017, les "Rendez-vous de l'artisanat" organisés à Bercy par la DGE visent à franchir une étape supplémentaire dans la valorisation du secteur, de ses métiers et de ses formations. Sous l'égide d'un comité de pilotage associant l'APCMA, l'U2P, la CPME, le FNPCA et l'ISM (Institut supérieur des métiers), ces rencontres d'une demi-journée donnent la parole à des artisans, des jeunes en formation ou des "reconvertis" dont les témoignages éclairent sur l'intérêt de leur métier et la passion qui les anime. Les deux "Rendez-vous de l'artisanat" de 2017 ont eu lieu respectivement en février et en décembre sur les thèmes L'artisanat, des métiers de passion, des métiers pour réussir et L'artisan, animateur des territoires et acteur de l'économie de proximité. Un nouveau "Rendez-vous de l'artisanat" sera programmé en 2018. De plus, la DGE souhaiterait diffuser en région ce type de rencontre, via les réseaux des Direccte et ceux des membres du comité de pilotage.

Pour en savoir plus :

- Sur le secteur de l'artisanat :

<https://www.entreprises.gouv.fr>

- Sur les métiers de l'artisanat :

<http://www.choisirartisanat.fr>

- Sur le dernier Rendez-vous de l'artisanat (retour en vidéo) :

<https://www.entreprises.gouv.fr>

- Sur l'enquête "Les Français et l'artisanat" et la campagne de communication du FNPCA "Je préfère l'artisanat" :

<https://staticswww.bva-group.com>

<https://www.entreprises.gouv.fr>

- Sur le numérique et l'artisanat :

<https://www.entreprises.gouv.fr>

▶ ESSENTIEL À RETENIR

- **L'artisanat est un secteur très important de l'économie française. Il regroupe 250 métiers dans quatre grands secteurs d'activité : le bâtiment, l'alimentation, la fabrication et les services.**
- **Il offre un potentiel de développement important compte tenu des valeurs humaines qu'il véhicule, de son ancrage dans l'économie de proximité et de sa haute valeur structurante pour les territoires.**
- **La DGE entend participer pleinement au développement et à la promotion de l'artisanat, notamment auprès des jeunes, à travers de nombreuses actions de soutien et d'accompagnement.**





Bernard Stalter

Président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

« Moyennant audace et enthousiasme, l'artisanat a de l'avenir ! Retroussons-nous les manches : l'année qui vient doit être celle de la confiance, en nous et en notre pays. »

Bernard Stalter dirige 4 salons de coiffure employant 60 salariés. Il préside l'Union nationale des entreprises de coiffure et la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat du Grand Est ainsi que celle d'Alsace. Élu fin 2016 pour cinq ans à la tête de l'APCMA, il entend refonder l'artisanat comme un acteur économique à part entière, faire valoir l'apprentissage - dont il est issu - et mener un accompagnement volontariste de la transition numérique.

Que représente aujourd'hui l'artisanat en France ?

Ce sont 1,3 million d'entreprises qui emploient 3,1 millions d'actifs et génèrent 300 milliards d'euros de chiffre d'affaires ! Les entreprises artisanales forment près de 4 apprentis sur 10, et près d'un tiers d'entre elles seront à reprendre dans les quelques années à venir. Il y a dans l'artisanat un potentiel de centaines de milliers d'emplois. Par ailleurs, il contribue à l'équilibre des territoires et à la cohésion sociale. Les enjeux sont considérables.

Sur lesquels allez-vous travailler en priorité ?

Il y en a trois, évidemment liés : l'emploi, l'apprentissage et la transition numérique. Ces axes seront traités tout au long de la mandature avec le réseau des Chambres de métiers, mais aussi sur une large collaboration avec les pouvoirs publics, État et régions. Il y a également un important travail médiatique à mener pour promouvoir notre secteur.

Le souhait de revivifier l'apprentissage ne date pas d'aujourd'hui. Comment comptez-vous y parvenir ?

Lors de notre assemblée générale du 6 décembre 2017, nous avons remis à la ministre du Travail notre "livre blanc" pour une réforme ambitieuse de l'apprentissage, avec sept propositions. Il s'agit, entre autres, d'adapter les parcours aux nouveaux publics, aux nouvelles pédagogies et aux enjeux de la digitalisation, d'individualiser les parcours, de permettre à chacun, à tout âge, une orientation choisie et non subie. Nous préconisons également de mieux préparer les futurs apprentis avant leur entrée en entreprise, de valoriser la fonction de tuteur et de maître d'apprentissage... Le tout en associant les régions, les branches professionnelles... et l'Éducation nationale.

Vous avez été entendus ?

Je pense que oui ! D'ailleurs, c'est la première fois que j'entends, dans un journal de 20 h, un président de la République parler de l'importance des artisans et de l'apprentissage pour l'économie française. Je crois qu'il y a une vraie prise de conscience sur laquelle nous pouvons nous appuyer.

Et en ce qui concerne la transition numérique ?

Cinq groupes de travail sont lancés dans le réseau des CMA sur ce sujet majeur. Nous allons à la fois agir sur nos propres organisations et accompagner les entreprises artisanales dans leur mutation numérique. Nous allons les inciter à le faire à travers des diagnostics, de l'équipement, de la formation... Il faut aussi que les pouvoirs publics, nationaux et régionaux, considèrent comme une priorité absolue l'accès à l'internet très haut débit, en tout point du territoire.



Franck Ledru

Artisan électricien, plombier et chauffagiste, président du collectif Artisan socialement responsable (ASR)

« Nous nous inscrivons dans une véritable démarche RSE à l'usage du secteur de l'artisanat. »

Franck Ledru a repris en 2007 l'entreprise créée par son père à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir). Il emploie 18 salariés, essentiellement sur des travaux de rénovation pour des particuliers, avec une forte orientation énergies renouvelables. Élu à la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Eure-et-Loir, il a été en 2016 l'un des co-fondateurs du collectif *Artisan socialement responsable*. Il a témoigné sur ce sujet lors du 2^e *Rendez-vous de l'artisanat* organisé à Bercy en décembre 2017.

Sur quels principes et objectifs le collectif ASR est-il né ?

Voici quelques années, un porteur de projet a construit dans la région un gros hôtel en n'employant quasiment que de la main d'œuvre détachée. Avec quelques autres, nous nous sommes dit que, plutôt que grogner chacun dans son coin, nous pouvions nous regrouper en nous interdisant ce type de pratique et en ne recourant qu'à de la main d'œuvre locale. De là aussi l'idée de s'engager au maximum pour la formation professionnelle des jeunes sur nos territoires. On s'aperçoit que de plus en plus de clients sont sensibles à cette approche.

Comment l'engagement de vos adhérents se formalise-t-il ?

Le label ASR formalise le double engagement que j'évoquais à travers la signature d'une charte : ne pas employer de main d'œuvre détachée et agir concrètement pour la formation des jeunes, en particulier par l'apprentissage. Le collectif regroupe aujourd'hui une cinquantaine d'artisans labellisés en Eure-et-Loir, pas seulement dans le secteur du bâtiment. Nous comptons aussi parmi nos adhérents des organisations professionnelles : la FFB, la CPME, la CAPEB... D'autres devraient bientôt nous rejoindre. Le CFA du BTP de Chartres est également avec nous.

Êtes-vous soutenus par les pouvoirs publics ?

Oui, par la CMA 28 qui a été un véritable soutien, et aujourd'hui par la CRMA Centre ainsi que par le conseil régional du Centre-Val de Loire qui nous octroie une subvention de fonctionnement. Aujourd'hui, nous pouvons envisager la création d'un emploi aidé, en visant sa pérennisation. Notre intervention à Bercy au 2^e Rendez-vous de l'Artisanat a aussi constitué une forme de soutien par la reconnaissance de notre action et nous a donné de la visibilité.

Quelles sont vos perspectives pour 2018 ?

Nous voulons convaincre plus d'adhérents de nous rejoindre et lancer un déploiement régional. La CMA de l'Indre a déjà constitué son comité de sélection pour l'obtention du label ASR. Avec l'aide de la région, nous ambitionnons à court terme de nous déployer sur les six départements. Tout cela passe par beaucoup de communication, notamment l'annuaire des artisans labellisés ASR sur notre site internet. Par ailleurs, nous souhaitons mettre au point la rédaction d'une clause type, concernant le recours à l'emploi local, que les maîtres d'ouvrage publics puissent insérer dans leurs appels d'offres, et qui devra être en conformité avec le Code des marchés publics. C'est là aussi que nous pouvons avoir besoin de l'accompagnement des pouvoirs publics.



Appel à projets PIA : “Structuration de Filières”

L'appel à projets “Structuration de Filières” vise à soutenir des projets démontrant un apport déterminant à une filière industrielle ou de services et à sa structuration, afin d'accélérer l'investissement dans l'innovation. Le dispositif permet de cofinancer le recours à des moyens de production, ou des infrastructures de tests, d'essais ou de R&D partagés. Pour être éligible, un projet doit notamment répondre à un véritable enjeu de structuration de la filière et présenter un potentiel de croissance et d'emploi. La qualité du modèle économique, du plan d'affaires et du plan de financement, ainsi que la contribution à la transition écologique et énergétique, etc., seront également examinés.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE)

La consultation publique sur le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, lancée le 15 janvier (jusqu'au 5 février) par les ministres Bruno Le Maire et Delphine Gény-Stéphann, a permis à tous les citoyens de voter, de commenter les propositions du gouvernement et de soumettre leurs propres contributions, elles-mêmes soumises aux votes des internautes. Au total, 12 800 contributions, 63 000 votes et 7 700 participants ont été dénombrés. La consultation était articulée autour de 9 actions pour les entreprises (créer, financer, développer, innover, partager, transformer, exporter, rebondir, transmettre), déclinées en 31 propositions. Le gouvernement déposera un projet de loi au printemps 2018.

<https://www.pacte-entreprises.gouv.fr>



Contrat d'entreprise État - La Poste 2018-2022

Signé le 16 janvier 2018 après dix mois de négociations et de consultations, ce nouveau contrat d'entreprise lie l'État à La Poste pour la bonne exécution des quatre missions de service public que la loi confère à La Poste : service postal, aménagement du territoire, distribution de la presse, accessibilité bancaire. Il introduit de nouveaux éléments, tel un indicateur pour le suivi de la qualité de service perçue par les usagers. Il comprend aussi, entre autres, des engagements citoyens volontaires de La Poste autour de trois grands axes : le soutien au développement de la société numérique, le développement de services de proximité et de services bancaires et le développement durable et responsable.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Accélérer la couverture numérique des territoires

Compte tenu du défi majeur que représente la résorption de la fracture numérique, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) a mené une concertation avec l'ensemble des acteurs, opérateurs et collectivités, et remis au Gouvernement une proposition comprenant de nouvelles obligations de déploiement pour les opérateurs. Sur cette base, le gouvernement est parvenu à un accord historique qui vise à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des Français. Les nouvelles obligations des opérateurs seront transcrites dès 2018 dans les autorisations d'utilisation de fréquences (voir brève suivante à ce sujet).

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Consultation publique relative aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) lance une consultation publique sur un projet de décret et un projet d'arrêté concernant les redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques. Ces deux projets de textes visent à définir les niveaux des redevances dues par les réseaux mobiles professionnels à haut débit pour l'utilisation de la bande 2570-2620 MHz TDD.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Consultation publique sur la liste de surveillance de la contrefaçon et du piratage

La Commission européenne invite toutes les entreprises intéressées à contribuer d'ici le 31 mars 2018 à la consultation publique relative à la liste de surveillance de la contrefaçon et du piratage (*IP market Watch list*). Cette liste répertorie dès 2018 les places de marché physiques et sur internet qui exerceraient ou faciliteraient l'exercice d'activités portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, en particulier la contrefaçon et le piratage. Cette initiative vise à combattre la contrefaçon à la source, réduire la disponibilité des biens et des services illicites et sensibiliser les consommateurs aux risques encourus en matière de sécurité des produits, de protection de l'environnement, etc. En 2016, la douane avait saisi 9,24 millions d'articles de contrefaçon. (source : <http://www.douane.gouv.fr>)

<http://trade.ec.europa.eu>



Une appli smartphone pour la Semaine de l'Industrie

Pour l'édition 2018 de la Semaine de l'Industrie, la DGE met à disposition du public une application mobile gratuite (Android et IOS) téléchargeable à l'adresse ci-dessous. Elle permet de trouver rapidement les événements organisés à côté de chez soi, avec le plan, l'itinéraire... Un quizz permet de vérifier ses connaissances basiques sur l'industrie en France. En prime, l'appli propose de réaliser des photos (d'un événement, de soi...) customisées aux couleurs de la Semaine de l'Industrie.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Appel à candidature "Destination Pour Tous"

Le quatrième appel à candidature de la marque "Destination Pour Tous" a été lancé lors du Comité Interministériel du Tourisme du 19 janvier 2018. Il vise à identifier de nouveaux territoires qui, s'ils sont labellisés, rejoindront au premier semestre 2019 les destinations pour tous d'Amiens, Balaruc-les-Bains et Bordeaux. Pour obtenir la marque, le territoire doit établir un dossier de candidature. Un accompagnement interministériel du territoire candidat est mis en œuvre durant toute la démarche. Les informations et documents de candidature sont consultables en ligne.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Concours d'innovation Alimentation Intelligente

Ce dispositif de soutien financé par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) vise à soutenir des projets innovants sur la thématique "alimentation intelligente", et conduisant à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans ce domaine. Les projets doivent avoir pour objectif la création de nouveaux produits et ingrédients alimentaires ainsi que des services associés. L'évaluation portera sur le contenu innovant du projet, son impact économique, industriel et environnemental, son positionnement commercial, la qualité de son modèle économique et du plan d'affaires présenté. Cet appel à projets est ouvert jusqu'au 13 mars 2018.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



La "porcelaine de Limoges" homologuée "indication géographique" par l'INPI

Le 7 décembre 2017, le directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle a remis officiellement le diplôme de l'indication géographique à l'association IG Porcelaine de Limoges. Signe officiel de qualité et d'identification de l'origine, l'indication géographique (IG) répond à des attentes fortes des consommateurs, des artisans, des entreprises et des collectivités locales. La porcelaine de Limoges est le 3^e produit manufacturé français à l'obtenir, après le "siège de Liffol" (Liffol-le-Grand, Vosges) en 2016 et le "granit de Bretagne" début 2017. C'est depuis la loi Consommation du 17 mars 2014 que les produits manufacturés peuvent bénéficier de cette IG, après homologation par l'INPI.

<http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr>



L'Assemblée nationale adopte en 1^{re} lecture le projet de loi pour un État au service d'une société de confiance

Élaboré dans le cadre du programme Action Publique 2022 destiné à repenser collectivement les services publics de demain, le projet de loi pour un État au service d'une société de confiance a été adopté en 1^{re} lecture par l'Assemblée nationale le 30 janvier dernier. Ce projet de loi structure autour de deux piliers des mesures pour transformer les relations entre les Français et l'administration : faire confiance (instaurer un "droit à l'erreur") et faire simple (alléger les démarches et faciliter les parcours administratifs). Le Sénat devrait examiner à son tour ce projet de loi dans le courant du mois de mars. Le gouvernement ayant décidé d'engager la procédure dite "accélérée", qui réduit le nombre de navettes entre les deux chambres, le vote définitif du texte devrait intervenir au printemps.

<https://www.economie.gouv.fr>



Programmation pluriannuelle du budget européen et efforts sur l'innovation

La programmation pluriannuelle en cours du budget européen s'étend de 2014 à 2020 et porte sur 960 Mds€. Dans le cadre de la préparation du prochain cadre financier, la Commission fera au printemps 2018 des propositions portant à la fois sur le cadre général et sur ses composantes, dont le programme dédié à l'innovation et à la R&D (77 Mds€ sur la période 2014-2020). Ces propositions devraient intégrer des évolutions sur les innovations de rupture. Le conseil européen informel du 23 février et les conseils compétitivité des 12 mars et 28 mai seront l'occasion d'échanger pour préparer ces orientations, importantes au regard de la concurrence mondiale.

<http://ec.europa.eu>



26 février

Comité exécutif du Conseil national de l'Industrie (CNI)

Le CNI est dorénavant doté d'un Comité exécutif resserré ayant un rôle d'orientation et de pilotage des travaux. Ce comité a vocation à se réunir chaque trimestre. Le Comité exécutif est présidé par le Premier ministre ou, en son absence, par le ministre de l'Économie et des Finances, en charge de l'industrie. Son format est resserré (16 membres) et paritaire. Le Comité exécutif comprend, outre les ministres concernés par l'ordre du jour, un représentant de Régions de France, le directeur général de Bpifrance, cinq représentants des entreprises industrielles, cinq représentants des salariés et deux personnalités qualifiées.

Ministère de l'Économie et des Finances



16-23 mars

Semaine nationale de l'artisanat

Événement phare du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, la Semaine nationale de l'artisanat vise à révéler l'apport important des entreprises de l'artisanat à la création de richesse et d'emploi, mais aussi à rappeler sa contribution à la qualité de vie des Français et à démontrer que de nombreuses opportunités de carrières sont à saisir dans l'artisanat. L'événement regroupe une multitude d'initiatives locales : opérations portes-ouvertes, visites d'entreprises, démonstrations, débats. Avec l'opération "Artisan d'un jour", les CMA proposent de découvrir le secteur de l'artisanat de manière ludique et originale : immergé une demi-journée ou une journée entière dans une entreprise artisanale, un élu ou une personnalité influente est initié au métier et au savoir-faire de l'artisan.

Partout en France

<https://www.artisanat.fr>



26 mars au 1^{er} avril

Semaine de l'Industrie

La Semaine de l'Industrie, manifestation annuelle d'ampleur nationale, contribue depuis 2011 à changer le regard du public et plus particulièrement des jeunes sur l'Industrie grâce à plusieurs milliers d'événements organisés en France métropolitaine et dans les DOM-TOM. Elle propose au public un large choix d'événements (*job dating*, visites d'entreprise, conférences/débats, intervention en classe) pour découvrir et promouvoir une industrie innovante, moderne et respectueuse de l'environnement. Les événements labellisés seront répertoriés sur une carte interactive. Les organisateurs qui souhaitent participer sont invités à labelliser leurs événements jusqu'au 12 mars 2018.

Partout en France

<https://www.entreprises.gouv.fr>



27-30 mars

Global Industrie

Placé sous le haut patronage du Président de la République, l'événement "Global Industrie" réunira 2 700 exposants et escompte 50 000 visiteurs, dont 25 % d'internationaux. L'événement reçoit le soutien actif des autorités publiques, nationales et territoriales, des organisations socio-professionnelles et de l'Alliance pour l'industrie du futur (AIF). La DGE sera partenaire de l'espace Global Industrie Campus qui doit permettre de valoriser les métiers de l'industrie, montrer la richesse des carrières proposées, évaluer les postes disponibles et montrer l'impact de l'industrie du futur.

Paris-Nord Villepinte

<http://www.global-industrie.com/fr>



**27 et 28 mars**

Stakeholder Forum

Dans le cadre de l'initiative *Digitising European Industry*, la DGE organise la 2^e échéance du *Stakeholder Forum* dans le cadre du Salon "Global Industrie" (voir brève précédente). Cette juxtaposition vise à apporter une visibilité internationale à l'industrie française, et à servir de vitrine aux initiatives nationales. L'événement rassemblera environ 500 personnes, ministres, directeurs généraux, PDG de grandes entreprises, etc., aux côtés de Mariya Gabriel, commissaire européenne en charge du numérique. Le *Stakeholder Forum* permettra de mettre en valeur les avancées du programme Industrie du Futur et de la marque French Fab, de présenter les cas d'entreprises accompagnées dans leur transformation et de faire valoir l'expertise de l'Alliance pour l'industrie du futur (AIF).

Paris-Nord Villepinte<https://www.entreprises.gouv.fr>**28 mars**

Entreprises en action(s) !

Le 28 mars 2018, le forum *Entreprises en action(s) !* rassemblera épargnants, entreprises et représentants du secteur financier afin d'identifier les moyens de dynamiser l'épargne et de mieux financer les entreprises. Enjeu majeur pour le développement du tissu économique, le financement en fonds propres représente aussi une opportunité de diversification pour les épargnants individuels. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, en a fait une priorité du plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE).

Paris, ministère de l'Économie et des Finances<https://www.economie.gouv.fr>**29 mars**

Journée nationale des Jeunes (JNDJ)

Comme en 2017, la Semaine de l'Industrie et La Journée nationale des jeunes (JNDJ) s'unissent pour démultiplier messages et actions autour du rapprochement entre jeunes et entreprises. Le dialogue entre les jeunes et le monde professionnel représente en effet un enjeu majeur pour l'emploi et la formation des compétences dont les entreprises auront besoin demain. Les entreprises du secteur industriel porteront les deux labels et bénéficieront des deux portails de visibilité : www.semaine-industrie.gouv.fr et www.jndj.org

Partout en France<https://www.entreprises.gouv.fr>**30 mars**

Challenge InnovaTech

Pour la troisième année consécutive, la DGE soutient le Challenge InnovaTech organisé par l'association "Elles bougent" dans le cadre de la Semaine de l'Industrie. Depuis décembre 2017, des équipes de lycéennes et d'étudiantes relèvent le défi d'inventer l'industrie du futur en proposant un projet innovant. Des mairaines, ingénieures ou techniciennes dans l'industrie ou la technologie, sont présentes dans chaque équipe pour soutenir les jeunes filles et contribuer à la création de leur projet. Après avoir sillonné la France et présenté leur projet sous forme de *pitch* percutant devant les jurys régionaux, les équipes finalistes soumettront leur projet au jury national. Un Grand Prix sera attribué par le jury et le public récompensera son projet "coup de cœur".

Paris, ministère de l'Économie et des Finances<https://www.entreprises.gouv.fr>



5 et 6 avril

23^e Forum Européen de la Propriété Intellectuelle (FEPI)

Cet événement est organisé par l'Union des fabricants (Unifab) sur le thème des nouveaux outils, méthodes inédites et acteurs insolites permettant de protéger l'intelligence et de lutter contre la contrefaçon. L'Unifab regroupe plus de 200 entreprises et fédérations professionnelles issues de tous les secteurs d'activité. Elle a pour mission de promouvoir et sensibiliser les acteurs du monde de la propriété intellectuelle en représentant les intérêts de ses membres, et en formant le grand public et les autorités aux effets et conséquences de la consommation de contrefaçon.

Paris, Pavillon Dauphine

<https://www.unifab.com>



10 avril

6^e Forum des exportateurs de biens à double usage

Les biens à double usage sont les biens et les équipements susceptibles d'avoir une utilisation tant civile que militaire, ou pouvant contribuer peu ou prou au développement ou à l'utilisation d'armes de destruction massive. Le service des biens à double usage (SBDU) de la DGE organise chaque année ce forum qui permet d'informer les entreprises sur l'évolution d'un secteur stratégique soumis à des contraintes de contrôle qu'il convient de comprendre et maîtriser pour les transformer en atout à l'export. Cette année, le point principal sera consacré au lancement, prévu au mois de mars, de la liaison entre le système d'information EGIDE et le Guichet unique national du dédouanement (GUN).

Paris, ministère de l'Économie et des Finances

<https://www.entreprises.gouv.fr>





Où va l'Europe ?

Ce numéro de février 2018 des *Annales des Mines*, consacré à l'avenir de l'Europe, traite d'une vingtaine de sujets sous des signatures prestigieuses. Il articule les priorités selon trois axes : l'architecture de l'Europe, tant à l'égard de ses voisins qu'en interne ; une Europe des projets, répondant à six grands enjeux auxquels elle est confrontée dans l'industrie et les services ; et une Europe considérée comme une grande puissance et dotée des outils institutionnels requis pour cela. Un avant-propos introduit et éclaire de manière synthétique le contenu de ce numéro.

<http://annales.org>



"Veille info tourisme" fait peau neuve

Le site Veille info tourisme (VIT) s'est doté d'une nouvelle ergonomie et d'une nouvelle structure, afin de fournir un accès plus simple et plus rapide aux utilisateurs. Plus de contenus pérennes et synthétiques seront intégrés pour permettre aux internautes de mettre en perspective les articles fournis. Comme son nom l'indique, le site VIT est un site de veille et de sélection d'informations sur le secteur du tourisme, en France et à l'international. Les données, analyses et opinions qu'il véhicule peuvent être d'origine publique ou privée. Le caractère pluriel de la connaissance ainsi partagée constitue une singularité du site, plébiscitée à près de 90% selon une enquête effectuée en 2016 auprès des utilisateurs.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Un référentiel pour la formation à la cybersécurité des TPE et des PME

Ce référentiel pédagogique, publié par le Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE) de la DGE, vise à aider les organismes de formation à élaborer des stages en cybersécurité au profit des TPE/PME qui souhaitent former des "référénts cybersécurité" dans leur structure. Il décrit les programmes minimaux à partir desquels les formateurs doivent développer une ingénierie pédagogique permettant de produire des programmes et contenus de formation adaptés.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



"Le numérique en Nouvelle-Aquitaine : encore modéré dans l'emploi, mais en plein essor"

Cette étude en ligne de l'INSEE montre que l'économie numérique en Nouvelle-Aquitaine emploie 60 000 personnes dans 21 000 établissements. La région demeure encore peu spécialisée dans ce secteur car les entreprises régionales, majoritairement de petite taille, dépendent en grande partie de centres de décisions extérieurs. La zone d'emploi de Bordeaux dispose d'un environnement économique particulièrement favorable à la mutation numérique mais l'emploi se développe aussi autour d'autres villes de la région. La DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine a été partie prenante du comité d'experts ayant élaboré l'étude.

<https://www.insee.fr>



Rapport "ETI : taille intermédiaire, gros potentiel"

L'Institut Montaigne et le Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI) ont rencontré des entrepreneurs français afin d'identifier les principaux blocages et freins qui pèsent sur les ETI. Forts de ces échanges, leur rapport formule des propositions pour que la France capitalise sur ce vivier d'entreprises stratégiques pour la croissance et la compétitivité. Les ETI créent des emplois, génèrent de la richesse, innovent, sont ancrées dans les territoires, ouvrent des filiales à l'étranger... mais subissent des blocages et rigidités administratives, réglementaires et fiscales qu'il conviendrait de réduire.

<http://www.institutmontaigne.org>



Enquête : Les coiffeurs face au numérique

Cette enquête sur le secteur de la coiffure et les usages du numérique, lancée au printemps 2017 par l'Union nationale des entreprises de coiffure (UNEC) et la DGE, a rencontré un franc succès et recueilli plus de 1000 réponses exploitables. Les sondés considèrent le numérique comme un sujet important. Les logiciels les plus cités sont spécifiques aux métiers de la coiffure, talonnés par ceux dédiés à la gestion et à la bureautique. Très utilisé pour des tâches administratives, le numérique l'est peu, voire pas du tout, pour des actions commerciales. Seuls 29 % des répondants disposent d'un site web et 10 % le mettent à jour régulièrement, faute d'accompagnement. Les réponses recueillies lors de cette enquête donnent une image assez précise de l'usage du numérique dans les salons et dessinent les contours des actions à mener pour améliorer les pratiques.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Bilan d'activité 2017 de Bpifrance

Bpifrance a mis en ligne son bilan d'activité 2017. Il met en lumière une nouvelle année de forte croissance, et même record pour la banque publique d'investissement française : garantie, financement, international, innovation, investissement, accompagnement, partenariats régionaux... tous les métiers et tous les grands indicateurs d'activité de Bpifrance sont en croissance. 2017 a également été marquée par le lancement du métier Assurance export et la montée en puissance de l'activité d'accompagnement des entreprises.

<http://www.bpifrance.fr>



France Tourisme Lab lance sa première newsletter

Après une année 2017 plus qu'encourageante, France Tourisme Lab lance sa première *newsletter*, destinée aux membres du réseau ainsi qu'à ses partenaires et à tous les acteurs intéressés par l'innovation touristique. Ce nouvel outil de communication donne l'opportunité de créer un "esprit-réseau" entre les structures en valorisant l'actualité de chacune, en annonçant les principaux rendez-vous communs à venir et en favorisant le partage d'expériences. Pour rappel, France Tourisme Lab, lancé fin 2016 par la DGE, est le réseau national d'incubateurs et d'accélérateurs touristiques.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Tableau de bord mensuel de l'activité industrielle (novembre 2017)

En novembre 2017, la production manufacturière a nettement fléchi après une forte augmentation en octobre. Seuls la cokéfaction et le raffinage, ainsi que la fabrication de matériels de transport, sont restés en hausse. Les prix de production ont légèrement accéléré, avec une envolée plus marquée pour la cokéfaction et le raffinage, en lien avec la hausse du cours du Brent. La production manufacturière de l'UE à 28 a quant à elle cru plus vivement, portée par le rebond de l'Allemagne après deux mois de baisse.

<https://www.entreprises.gouv.fr>